

PLURALITÉ D'INITIATIVES MILITAIRES ET DÉTÉRIORATION DE LA CRISE SÉCURITAIRE EN RD CONGO.

Esquisses pour une programmation nationale de la paix au-delà de la cessation des hostilités

par

Martin ZIAKWAW LEMBISA¹

*Professeur Associé, Enseignant à l'Université des Sciences de l'Information
et de la Communication ainsi qu'à l'Université Catholique du Congo*

Résumé

Depuis près de trois décennies, les provinces de l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), en particulier l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, sont plongées dans des cycles incessants de conflits armés. De nombreuses études ont été menées pour identifier les facteurs sous-jacents et éclairer les dynamiques de cette tragédie. Dans cette réflexion, nous avons choisi d'établir un lien entre les initiatives militaires prises par le Gouvernement au cours des six dernières années et l'objectif ultime qu'est la paix à penser avant tout. À la lumière des limites de la stratégie sécuritaire mise en œuvre, et en tenant compte de la reproduction persistante des violences armées, nous proposons des éléments d'une programmation nationale de la paix. L'enjeu ne consistant pas en une simple cessation des combats, mais reposant avant tout sur la nécessité de penser sérieusement la paix c'est-à-dire la concevoir dans les moindres détails avant de la réaliser. Ce, en en déterminant les termes et les moyens de construction. Il y ressort un déficit à combler dans la stratégie gouvernementale.

Mots-clés : pluralité d'initiatives militaires, détérioration de la crise sécuritaire, en RD Congo. Esquisses, programmation de la paix, cessation des combats.

Abstract

For nearly three decades, the eastern provinces of the Democratic Republic of Congo (DRC), particularly Ituri, North Kivu, and South Kivu, have been mired in relentless cycles of armed conflict. Numerous studies have been conducted to identify the underlying factors and shed light on the dynamics of this tragedy. In this study, we have chosen to establish a link between the military initiatives taken by the Government over the past six years and the ultimate objective of peace, which must be considered above all else. In light of the limitations of the implemented security strategy, and taking into account the persistent recurrence of armed violence, we propose elements of a national peace program. The challenge is not simply a simple cessation of fighting, but rests above all on the need to seriously consider peace – that is, to design it in the smallest details before achieving it. This involves determining the terms and means of its construction. This highlights a gap in the government's strategy that must be filled.

Keywords : plurality of military initiatives, deterioration of the security crisis in the Democratic Republic of Congo. Outlines, peace programming, cessation of fighting.

INTRODUCTION

Depuis 1996, le Conseil de sécurité des Nations unies maintient avec une ferme constance que « la situation en RDC représente une menace persistante pour la paix internationale dans la région »². Ce constat prend une résonance particulière depuis 2019, année charnière marquant le début du premier mandat du Président de la République Félix Tshisekedi. En effet, une prolifération des groupes armés s'est intensifiée, particulièrement dans l'Est du pays.

En 2023, le « Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) » avait dressé un tableau inquiétant, révélant l'existence de 252 groupes armés, parmi lesquels se distinguent 14 groupes armés étrangers opérant dans l'Est du pays.³ Ce document souligne la répartition de ces groupes armés comme suit : 20 en Ituri, 64 au Nord-Kivu, 136 au Sud-Kivu, 13 au Maniema et 19 au Tanganyika. Plus précisément, il recense 2 groupes armés étrangers en Ituri, 7 au Nord-Kivu, 5 au Sud-Kivu, tandis que le Maniema et le Tanganyika ne présentent aucun groupe de cette nature. À la fin de l'année 2018, diverses estimations évoquaient la présence d'environ cent groupes armés.⁴

¹ Professeur d'universités et chercheur sur les dynamiques sécuritaires dans l'Est de la RDC ainsi que la coopération sécuritaire régionale, je fus Expert (ayant fait fonction d'Assistant principal) au Mécanisme National de Suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba en RDC. J'ai eu le privilège de rencontrer, à plusieurs reprises, des responsables des groupes armés, y compris ceux du Mouvement du M23 (M23).

² Toutes les Résolutions du Conseil de sécurité concernant la situation en RDC, depuis novembre 1996, comprennent cette affirmation.

³ PDDRCS, Etat des lieux, communication du coordonnateur national, Kinshasa, juillet 2023, inédit, p. 29.

⁴ R. THAMBA THAMBA avance le chiffre de 77 groupes armés sévissant dans l'Est de la RDC, « Financement des groupes armés et gouvernance démocratique en République démocratique du Congo », in *Afrique et développement*, vol XLIV, n°2, 2019, pp. 77-97. Le Groupe d'études sur le Congo a indiqué, en fin 2019, le chiffre de 130 groupes armés basés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. « Conflit violent. Découvrir et comprendre les protagonistes de la violence qui affecte des millions de Congolais », disponible sur le site <https://www.congoresearchgroup.org/fr/pillar/conflit-violent/> consulté le 03 décembre 2024

Il est particulièrement intéressant d'explorer, par exemple, l'étude menée par Jason Stearns sur « L'ancrage social des rébellions congolaises »⁵. Ce, dans le cadre d'une réflexion approfondie sur la pertinence des mesures mises en œuvre pour contrer ces mouvements. Bien que l'on puisse affirmer que tous les groupes armés ne s'inscrivent pas nécessairement dans une dynamique de rébellion, certains d'entre eux s'érigent en substituts à l'absence de l'État sur le terrain. En effet, certains groupes armés ont vu le jour en réponse à l'invasion du pays par des forces étrangères, se positionnant ainsi comme des défenseurs de la souveraineté nationale.

Par ailleurs, il est indéniable que la création et la prolifération d'autres groupes armés sont étroitement à d'autres facteurs, tels que les problèmes fonciers, démographiques, identitaires ainsi que l'exploitation des ressources naturelles du pays. Dans ce contexte, il devient compréhensible que ces entités se rivalisent et s'affrontent, exacerbant ainsi des cycles de violences et d'instabilité.

Au-delà de la prolifération des groupes armés, l'État congolais se trouve, depuis la fin de l'année 2021, confronté à des interventions militaires des troupes rwandaises, qui opèrent tantôt directement, tantôt par le biais du groupe armé « M23 (Mouvement du 23 mars) », en violation de l'intégrité du territoire congolais⁶. Malgré les pressions croissantes exercées par certains pays européens⁷ et les Nations unies⁸, tentant d'amener les autorités rwandaises à retirer leurs troupes du territoire congolais, la situation a empiré au moment où nous achevons cet article. En effet, le M23 a poursuivi son expansion territoriale tant au Nord-Kivu qu'au Sud-Kivu.

L'alternance pacifique, ayant marqué un tournant historique dans la trajectoire politique de la RDC, n'a malheureusement pas engendré de progrès significatifs dans la résolution des conflits armés qui ravagent l'Est du pays, notamment ceux ayant des ramifications régionales. Lors de son discours d'investiture, prononcé le 24 janvier 2019, le chef de l'État congolais avait pourtant promis « la pacification de tout le territoire national, en intensifiant la lutte contre l'éradication des groupes armés qui sévissent et plongent nos populations dans la désolation »⁹. Dans cette quête de rétablissement de la sécurité dans la partie orientale du pays, le Gouvernement congolais a ainsi engagé une série d'initiatives militaires, espérant qu'elles permettraient de restaurer la paix et la stabilité tant souhaitées. Cependant, la réalité sur le terrain demeure complexe.

En dépit de toutes ces initiatives, la situation sécuritaire sur le terrain continue de se détériorer. Face à ce fait, il est essentiel d'examiner le rapport entre la stratégie sécuritaire du Gouvernement, envisagée comme un moyen, et la paix, qui demeure l'objectif ultime recherché, tant dans l'Est du pays que sur l'ensemble du territoire national. Pourquoi, malgré l'ampleur des initiatives militaires déployées, n'y a-t-il pas de paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ? Telle est la question déterminant la trame de cette réflexion.

En guise d'hypothèse, nous postulons que l'efficacité des initiatives de paix dans un contexte complexe, marqué par une multitude de figurations géopolitiques (qu'elles soient liées à des enjeux d'utilité ou à des crises) est étroitement corrélée au niveau de coordination de ces efforts, exigeant une mise en cohérence rigoureuse. Cette efficacité pourrait également dépendre de la pertinence des initiatives prises face aux dynamiques spécifiques du terrain, ainsi que des relations qui se tissent entre les différentes parties prenantes, responsables de leur mise en œuvre.

À cet égard, il est stratégiquement impératif que le pays en proie à un cycle perpétuel de violences armées développe une vision qui transcende la simple cessation des hostilités. Il doit s'attacher à définir des modalités réalistes et réalisables pour transformer les situations d'insécurité en véritables opportunités de paix. Cette approche devrait s'appuyer sur les dialogues visant à obtenir l'adhésion non seulement de ses populations et des acteurs sociaux, mais aussi celle de partenaires régionaux et internationaux, dans le but d'optimiser la mise en œuvre de cette vision censée être ambitieuse.

Dans cette étude, nous avons recouru à la méthode systémique en Relations internationales. En effet, dans un contexte marqué par les conflits et la conflictualité, les initiatives sécuritaires constituent des éléments dont la gestion d'interdépendances permet de clarifier leur niveau d'alignement par rapport aux objectifs fixés.

Nous nous inscrivons dans les grandes trajectoires des grilles théoriques d'analyse des Relations internationales, en mettant particulièrement en lumière le réalisme (et néoréalisme) et le constructivisme, qui se posent parmi les paradigmes dominants de cette discipline académique. Ce document se structure autour de deux axes principaux : d'une part, la présentation des données de notre étude, et d'autre part, une discussion en examinant la portée avant de formuler des propositions.

⁵ J. K. STEARNS, « L'ancrage social des rébellions congolaises Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo », in *Afrique contemporaine*, N° 265, 2018, pp. 11-37.

⁶ Rapports du Groupe d'experts des Nations unies pour la RDC, New York, 04 juin 2024, point 40, p. 13.

⁷ L'Union européenne a pris des sanctions contre certaines autorités rwandaises haut placées. La Belgique, le Royaume Uni, l'Allemagne ont, en bilatéral, pris des mesures se rapportant à l'aide au développement au Rwanda.

⁸ Le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité le 21 février dernier, la Résolution 2773 exigeant le retrait sans conditions des

⁹ Président Félix TSHISEKEDI, Discours d'investiture, inédit, Kinshasa, 24 janvier 2019.

I. PRESENTATION DES DONNEES

Au cours des six dernières années, le Gouvernement congolais a pris une série d'initiatives militaires, témoignant d'une volonté affirmée de restaurer la sécurité dans l'Est du pays. Il s'agit notamment des opérations « Sokola 1 » et « Zaruba ya Ituri 2 », les opérations « Shujaa », les opérations conjointes des armées congolaise et burundaise, la Force régionale de la SADC, l'opération « Springbok », la formation d'une « coalition des groupes armés »¹⁰ en soutien à l'armée nationale ainsi que le recours à des « mercenaires étrangers »¹¹.

1.1. Opérations « Sokola 1 » et « Zaruba 2 »

L'opération « Sokola 1 »¹² a été lancée en octobre 2019 au grand nord du Nord-Kivu, pour y anéantir les ADF. Quant à l'opération « Zaruba ya Ituri 2 »¹³, lancée le 08 avril 2020, elle a été déclenchée afin de combattre les ADF et leurs alliés Mai-Mai en Ituri.¹⁴ Pour le Président de la RDC, il s'agissait alors de « la dernière attaque contre le groupe armé ADF/MTM »¹⁵ dans le but ultime de rétablir l'autorité de l'État dans cette partie du pays. En vue de la réussite de ces opérations considérées comme étant de grande envergure, le chef de l'État avait opéré des changements au sein de la chaîne de commandement des FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) dans cette partie du territoire national. Pourtant, selon le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, « Les ADF restent le groupe armé qui tue le plus en République démocratique du Congo en 2023 »¹⁶.

1.2. Etat de siège

À la suite des limites manifestes des opérations « Sokola 1 » et « Zaruba ya Ituri 2 », alors que les Forces Démocratiques Alliées (ADF) devenaient de plus en plus menaçantes, le chef de l'État a décrété, en mai 2021, l'état de siège, une « mesure exceptionnelle » au regard de la Constitution de la RDC. Cette décision a été prise « considérant que la situation qui sévit dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu est de plus en plus préoccupante, tant par sa nature que par sa gravité, constituant, de manière immédiate, une menace contre l'intégrité du territoire national, affectant ainsi le fonctionnement régulier des institutions »¹⁷. De surcroît, il a fallu tenir compte des « conséquences néfastes de la crise sécuritaire provoquée par ce cycle récurrent de violences, qui impose la prise de mesures exceptionnelles en vue d'endiguer ces menaces graves et de sécuriser les populations ainsi que leurs biens »¹⁸.

Au moment de la proclamation de l'état de siège, les ADF se présentaient comme le groupe armé le plus redoutable, particulièrement actif dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, qui étaient alors plongées dans l'ombre de ce mouvement terroriste islamiste affilié à l'État islamique. La résurgence du M23 a aggravé la situation sécuritaire dans le Nord-Kivu. Réapparu en novembre 2021, ce dernier a étendu son emprise dans la province du Nord-Kivu et celle voisine du Sud-Kivu. Contrairement à la situation de 2012, ce groupe armé a réussi à s'emparer non seulement de Goma à la fin janvier 2025, le chef-lieu de la province du Nord-Kivu, mais également de Bukavu à la mi-février 2025, la capitale de la province du Sud-Kivu, témoignant d'une détérioration des conditions sécuritaires dans cette partie du pays.

1.3. Opérations conjointes FARDC - UPDF

À la suite du double attentat survenu le 16 novembre 2021 à Kampala, attribué aux ADF et ayant causé la mort de quatre personnes tout en faisant trente-sept blessés parmi lesquels vingt-sept membres des forces policières,

¹⁰ Il s'agit des groupes armés intégrés dans une force de réserve que le Groupe d'experts des Nations unies dit craindre que ça « ne compromette à la fois le Processus de Nairobi et le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation », Cfr. Rapport final du Groupe d'experts des Nations unies sur la République démocratique du Congo, inédit, New York, S/2023/431, juin 2023, p. 24.

¹¹ « Depuis leur arrivée fin 2022 et la chute de Goma fin janvier (2025 ndla), des centaines de Roumains et Moldaves ont été recrutés en RDC pour instruire l'armée congolaise et protéger des axes routiers », Marine LUDUC et alii, « Militaires roumains en RDC : de la société militaire privée au mercenariat », in journal Le Soir, Bruxelles, le 22 février 2025 disponible en ligne <https://www.lesoir.be/657160/article/2025-02-22/militaires-roumains-en-rdc-de-la-societe-militaire-privee-au-mercenariat> consulté le 25 février 2025.

¹² Terme en lingala, l'une des langues nationales congolaises, « Sokola » renvoie au verbe nettoyer.

¹³ Terme en lingala, l'une des langues nationales congolaises, Zaruba veut dire « tempête » dont le champ est la province de l'Ituri

¹⁴ M. ZIAKWAU LEMBISA et J. ILUMBE SUKA, « Vacuité stratégique dans la lutte contre le financement du terrorisme des ADF par la République démocratique du Congo », in MES-RIDS, n°131, vol.2, novembre - décembre 2023, disponible en ligne sur https://mesrids.org/wp-content/uploads/2023/12/06_Article-Martin-et-alii_MES-131-vol-2.pdf

¹⁵ J. TILOUINE, À Beni, l'armée congolaise lance une « opération de grande envergure » contre un groupe armé, 01 novembre 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/01/a-beni-l-armee-congolaise-lance-une-operation-de-grande-envergure-contre-un-groupe-arme_6017693_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 00H16.

¹⁶ Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, op. cit., point 9, p. 7.

¹⁷ Exposé de motif de l'Ordonnance n°21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC, p. 2.

¹⁸ Exposé de motif de l'Ordonnance n°21/016 du 03 mai 2021, op. cit.

L'Ouganda a signifié à la RDC sa décision de ne plus laisser à l'armée congolaise le soin d'entreprendre seule les opérations « de grande envergure » initiées fin octobre 2019 contre ce groupe armé internationalisé.

En effet, l'article 8 (alinéa 4) du Protocole de non-agression et de défense mutuelle de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) engage les États parties, y compris la RDC, « à appréhender et désarmer, loin de leurs frontières communes, les membres des groupes armés qui utilisent ou tentent d'utiliser leurs territoires pour préparer ou organiser des attaques armées et/ou pour mener des activités subversives contre d'autres États ». Ce défi, bien que la RDC manifeste une volonté de le relever, reste néanmoins inachevé.

L'Ouganda a ainsi trouvé un argument pour plaider en faveur de son intervention militaire sur le territoire congolais. En effet, selon l'article 8 (alinéa 6) du Protocole susmentionné, « Tout État membre dont les forces armées poursuivent des groupes armés en informe par notification les États membres vers les territoires desquels ces groupes sont en fuite, et demande à ces États de les intercepter, de les appréhender et de les désarmer ». Il est également pertinent de souligner, à l'alinéa suivant, que « Tout État membre qui ne peut ou ne veut pas intercepter des groupes armés en fuite ou agissant sur son territoire sera encouragé à conclure des accords bilatéraux déterminant les conditions dans lesquelles les forces armées d'un autre État membre peuvent se lancer à la poursuite desdits groupes armés, à condition que ces accords soient conformes aux objectifs du présent Protocole ».

L'Ouganda, en se prévalant de cet instrument international, a su justifier son action, mais aussi établir un cadre légitime pour une intervention sur le territoire congolais. Ce, quoiqu'il est évident que ses véritables visées ne consistent pas à neutraliser les ADF mais plutôt à les éloigner de la frontière, c'est-à-dire les pousser à l'intérieur du territoire congolais. Ce, pour des enjeux notamment économiques.¹⁹ Fin novembre 2021, a été lancée l'« opération Shujaa » (« héros » en swahili), une initiative menée en coopération entre les FARDC et l'armée ougandaise (The Uganda People's Defense Force/UPDF), avec pour objectif avoué de neutraliser les ADF actives dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

1.4. La Force régionale de la SADC

La mission de la Force de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en RDC, connue sous l'appellation de SAMIDRC, a été déployée le 15 décembre 2023 à Goma. Cette initiative a visé à appuyer le gouvernement congolais dans ses efforts de restauration de la paix et de la sécurité dans l'Est du pays. L'approbation de ce déploiement par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu le 8 mai 2023 à Windhoek (République de Namibie), a marqué une réponse régionale significative face à la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC.

La SAMIDRC était constituée des troupes de trois pays de la SADC, à savoir : l'Afrique du Sud, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie, se joignant aux FARDC. Le 20 novembre 2024, lors d'un Sommet de la SADC, le mandat de cette mission a été prolongé d'un an. Force est de noter que, le 13 mars dernier, cette dernière « a mis fin au mandat de la SAMIDRC et a prescrit le retrait progressif des troupes de la SAMIDRC de la République démocratique du Congo »²⁰. Ceci faisant suite à la disparition des soldats de la force de la SADC tombés lors des opérations militaires visant à empêcher le M23, appuyé par l'armée rwandaise, de s'emparer de la ville de Goma.²¹ Les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri étaient le champ opérationnel de la SAMIDRC.²²

1.5. Opérations des FARDC et de l'armée burundaise

Le 28 août 2023, à Kinshasa, les ministres en charge de la défense de la RDC et du Burundi ont paraphé, en présence de leurs chefs d'État respectifs, un Protocole d'accord de défense et de sécurité. « Cet accord représente un véritable pacte d'entraide au sein de notre système de défense (...) Il s'inscrit dans un cadre de coopération qui englobe la formation et les patrouilles le long de nos frontières. D'ailleurs, nous avons déjà engagé ces actions avant même l'arrivée de la force régionale (de l'EAC, ndla). Notre volonté est de continuer à actualiser et à renforcer nos efforts conjoints », », avait alors souligné le chef de l'État burundais.²³

Bien que les troupes burundaises aient été officiellement déployées dans la province du Sud-Kivu dans le cadre de la Force régionale de l'EAC, elles avaient déjà foulé le sol congolais bien avant l'arrivée des contingents d'autres États impliquées dans cette mission. Ces forces burundaises ont également pris part à des opérations

¹⁹ Groupe d'études sur le Congo et Ebuteli, L'opération Shujaa de l'Ouganda en République démocratique du Congo : combattre les ADF ou sécuriser les intérêts économiques ?, Rapport, juin 2022.

²⁰ Point 10, Communiqué de la Réunion extraordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC, Harare (visioconférence), le 13 mars 2025.

²¹ SADC, Communiqué de la Réunion extraordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Harare, le 20 novembre 2024, p. 7.

²² Présidence de la RDC, « Sommet de la SADC : À l'unanimité, les Chefs d'état décident de prolonger le mandat de la SAMIDRC », le 21 novembre 2024, disponible sur le site <https://www.presidence.cd/actualite-detail/actualite/sommet-de-la-sadc-a-lunanimite-les-chefs-detat-decident-de-prolonger-le-mandat-de-la-samidrc> consulté le 14 janvier 2025.

²³ P. LORGERIE, Evariste NDAYISHIMIE en visite à Kinshasa, publié le 28 août 2023, disponible sur le site <https://www.dw.com/fr/burundi-rdc-accord/a-66652934> consulté le 12 janvier 2025.

conjointes avec les FARDC, dans le but de neutraliser les groupes armés burundais qui opèrent dans la province du Sud-Kivu, frontalière au Burundi.

Par la suite, les troupes burundaises furent déployées dans la province du Nord-Kivu, intégrées dans le cadre de la Force régionale de l'EAC, où elles se positionnèrent en tant que rempart entre l'armée congolaise et les forces du M23. Suite au retrait de la Force régionale de l'EAC, sur demande expresse et pressante des autorités congolaises, les troupes burundaises choisirent de maintenir leur engagement dans cette province. Elles ont apporté un soutien à l'armée congolaise dans sa lutte contre ce groupe armé et l'armée rwandaise, y compris au Sud-Kivu.

1.6. Opération Springbok

C'est lors d'un point de presse conjoint tenu par la MONUSCO et les FARDC le vendredi 3 novembre 2023 à Goma que le commandant de la Force de la MONUSCO, le général Otávio Rodrigues de Miranda Filho, a annoncé le lancement de l'opération Springbok, une initiative opérationnelle entre les deux entités. Ce, dans le but d'arrêter toute velléité du M23 d'envahir Sake ou Goma. Cette annonce marque un tournant dans la dynamique de sécurité dans cette province, alors que la menace du M23 continue de peser lourdement sur la tranquillité des populations locales.²⁴

Il est essentiel de noter que la MONUSCO dispose d'une Brigade de la Force d'intervention déployée dans le Nord-Kivu. Créée en vertu de la Résolution 2098 du 28 mars 2013 du Conseil de sécurité de l'ONU, son objectif est d'empêcher l'expansion de tous les groupes armés, les neutraliser et les désarmer, afin de contribuer à réduire la menace que ces groupes représentent pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans l'est de la RDC, tout en préparant le terrain pour des activités de stabilisation durable.²⁵ Cette brigade a pour mission de soutenir les autorités de la RDC dans les efforts contre les groupes armés. Selon les directives établies par le Conseil de sécurité, elle doit, sur la base des informations recueillies et analysées, et en tenant dûment compte de la nécessité de protéger les civils tout en réduisant les risques avant, pendant et après toute opération militaire, mener des offensives ciblées et robustes, que ce soit seule ou en collaboration avec les FARDC.

II. DISCUSSIONS

Examinant les données présentées ci-haut et considérant la réalité du terrain, il en ressort, entre autres, une inefficacité de l'option militaire, une faible prise en charge nationale du PDDRC-S, une faible attention de la RDC aux réformes structurelles, entravant la paix.

2.1. Inefficacité de l'option militaire

En scrutant la chronologie des événements depuis 2019, il apparaît clairement que le Gouvernement a progressivement engagé une série d'initiatives militaires, en enchaînant les opérations les unes après les autres, sans jamais renoncer à aucune d'entre elles, à l'exception notable de la Force régionale de l'East African Community. L'exécution de son mandat s'est révélée décevante pour la RDC, allant à l'encontre des attentes gouvernementales, résolument orientées vers l'usage de la coercition militaire contre le M23.

Force est de constater qu'aucune des mesures militaires adoptées par le Gouvernement n'a optimalement produit les résultats escomptés. Cette réalité valide la remarque du Conseil de sécurité, ayant souligné que « la solution à ces problèmes ne saurait être purement militaire »²⁶. A partir de 2019, la réponse apportée au problème sécuritaire dans l'Est du pays a principalement revêtu un caractère guerrier.

Cependant, cette démarche a été entreprise sans aucune initiative préalable de dialogue avec les communautés locales, dont plusieurs groupes armés sont issus, opérant souvent en connivence avec des factions étrangères. Cette absence de concertation complique grandement la neutralisation, voire l'éradication de ces groupes, en particulier les ADF, qui étaient alors qualifiés, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de plus nuisible dans l'Est du pays.

Il apparaît clairement que le Gouvernement n'a pas su tirer parti du contexte post-alternance pacifique au sommet de l'État pour impulser une dynamique de résolution pacifique des conflits avant de recourir à la force armée contre des compatriotes, engagés dans des cycles de violences. La priorité gouvernementale devrait consister à guérir l'État de l'affadissement donnant libre cours à la création et à la prolifération des groupes armés. En d'autres termes, la refondation de l'État, à travers un assainissement en profondeur de tous les secteurs et une lutte acharnée contre les antivaleurs, aurait permis de susciter des perceptions positives à l'interne, favorisant ainsi une mobilisation générale en faveur de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du territoire national.

En effet, l'État en RDC, relevant à divers égards d'un bien sans maître, peine à s'affirmer en tant que protecteur de tous les citoyens, sans discrimination, dans un élan de contrôle effectif du territoire national. Il est à cet effet impératif de développer du haut au bas de l'échelle du pouvoir une conscience collective de l'État comme

²⁴ C. TOPE, Nord-Kivu : la MONUSCO et les FARDC lancent l'opération Springbok pour protéger la ville de Goma, MONUSCO, le 03 novembre 2023, disponible sur le site <https://monusco.unmissions.org/nord-kivu-la-monusco-et-les-fardc-lancent-l%E2%80%99op%C3%A9ration-springbok-pour-prot%C3%A9ger-la-ville-de-goma>

²⁵ Point 12b de la Résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'ONU, New York, 28 mars 2013.

²⁶ Point 14 de la Résolution 2556, New York, 18 décembre 2020.

« bien commun », à préserver, et dont les gouvernants doivent rendre rigoureusement des comptes. Il convient de discuter froidement de la validité de l'affirmation selon laquelle « aujourd'hui, comme sous Léopold II, le Congo demeure la façade institutionnelle d'une entreprise criminelle, un voleur érigé en État »²⁷.

Dans ce contexte, en privilégiant exclusivement l'option militaire pour répondre à la crise sécuritaire dans l'Est du pays, les dirigeants ont de facto opté pour la continuité d'une gouvernance sécuritaire héritée de l'ancien régime, dont les effets ne sont guère marqués par la réussite de la stabilisation. Ce choix se fait d'autant plus regrettable qu'il se produit malgré la promesse faite urbi et orbi par le Chef de l'État de convoquer un Forum national de réconciliation²⁸, événement qui aurait pu ouvrir la voie à l'unité nationale en faveur de la paix et de la stabilité, avec des répercussions positives aux conséquences transfrontalières comme l'avait préconisé le Conseil de sécurité.²⁹

Force est de constater qu'en dépit des actions militaires initiées en 2019 pour éradiquer la menace que représente ce groupe islamiste, et malgré les mesures ultérieures, telles que l'état de siège et les opérations conjointes des armées congolaise et ougandaise, les ADF continuent, hélas, à perpétrer des massacres atroces contre les populations civiles.

La résurgence du M23 en novembre 2021 a mis en lumière la désarticulation d'une stratégie militaire qui semblait principalement centrée sur la lutte contre les ADF. Cette situation a engendré d'importantes difficultés pour l'armée, qui se retrouve désormais contrainte de gérer simultanément deux fronts majeurs.

Malgré les pourparlers tenus entre une délégation gouvernementale et le M23 en avril 2022 à Entebbe, en Ouganda, dans le but de trouver une solution pacifique à la crise, le Gouvernement a finalement opté pour l'exclusion de ce groupe armé du « Processus de Nairobi »³⁰ et l'usage de la force à son encontre. Sur le terrain des opérations militaires, la situation n'a guère évolué en faveur de l'Etat congolais, dont de vastes pans des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu échappent toujours au contrôle des autorités gouvernementales.

Force de ce qui précède, le Gouvernement n'a pas rigoureusement planifié le processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans l'Est du pays. En effet, en tenant compte des risques inhérents aux dynamiques sécuritaires complexes qui caractérisent cette région, ainsi que des coûts des actions coercitives, dont la réussite apparaît peu évidente sans un soutien préalable des communautés locales, il aurait été plus judicieux d'adopter une approche fondée d'abord sur le dialogue.

La rationalité décisionnelle aurait en effet suggéré de privilégier un processus de médiation pacifique, permettant d'impliquer les acteurs locaux et d'établir un climat de confiance. Une telle démarche aurait non seulement favorisé une meilleure compréhension des enjeux spécifiques auxquels font face les populations, mais aurait également contribué à créer les conditions nécessaires pour une paix durable dans cette partie du pays.

2.2. Faible prise en charge nationale du PDDRC-S

L'efficacité de la lutte contre les groupes armés repose en grande partie sur la planification minutieuse de la prise en charge des combattants qui choisissent de se rendre, que ce soit avant ou pendant les opérations militaires de l'armée. Il est donc capital de créer non seulement les conditions logistiques nécessaires à leur accueil, mais surtout celles propices à leur réinsertion sociale, afin de les convaincre de renoncer définitivement à la vie de maquisard.

Il n'est pas anodin de noter qu'au début du premier mandat du Président Tshisekedi, face à l'urgence que posait l'activisme des groupes armés, le Conseil de sécurité avait expressément demandé « au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de nommer un coordonnateur principal chargé des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et d'élaborer une stratégie en la matière axée sur le retour des ex-combattants à une vie civile pacifique, en tenant compte des besoins spécifiques des ex-combattants, qu'ils soient hommes ou femmes »³¹. Cette demande soulignait le constat amer selon lequel « l'absence d'un programme crédible de désarmement, de démobilisation et de réintégration, adapté à la dynamique actuelle des groupes armés, empêche les éléments armés de déposer les armes »³².

Il va sans dire qu'il était particulièrement imprudent pour le Gouvernement de déclencher des opérations militaires contre les ADF et leurs affiliés locaux sans disposer préalablement d'un nouveau programme de

²⁷ P. ENGLEBERT et L. JENE, « Aujourd'hui comme sous Léopold II, le Congo reste la façade institutionnelle d'un voleur érigé en Etat », Tribune, in Journal *Le Monde*, publié le 24 juin 2020, en ligne sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/24/aujourd-hui-comme-sous-leopold-ii-le-congo-reste-la-facade-institutionnelle-d-un-voleur-erige-en-etat_6044021_3212.html consulté le 27 juin 2020.

²⁸ Discours d'investiture du Président Félix Tshisekedi, Kinshasa, 24 janvier 2019.

²⁹ Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2502, New York, 19 décembre 2019.

³⁰ Initié par l'EAC, il consiste, pour le Gouvernement congolais, de mener des consultations auprès des responsables des groupes armés locaux pour parvenir au désarmement et à la démobilisation des combattants de ces derniers. Ce Processus n'est pas parvenu au résultat envisagé.

³¹ Point 14 de la Résolution 2502, *op.cit.*

³² Point 19 de la Résolution 2502, *op.cit.*

désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Il est manifeste que la continuité d'une gouvernance dans ce domaine constituait une entrave à la fin de la spirale des violences armées. Ce n'est que deux ans plus tard, en juillet 2021, qu'une nouvelle structure de DDR fut instaurée, et ses principaux responsables nommés, après que des partenaires internationaux avaient conditionné leur soutien financier à l'existence de ce nouveau cadre.

Pendant, la crédibilité de la stratégie sur laquelle reposait le Programme de désarmement, de démobilisation et de relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) a été mise à mal par des partenaires extérieurs, qui ont revu à la baisse leurs ambitions de soutien, se contentant désormais de financer uniquement la phase de réinsertion sociale. Ils ont ainsi relégué au Gouvernement la responsabilité de financer les étapes préliminaires, à savoir le désarmement et la démobilisation.

Faute de financements conséquents pour ses opérations, le P-DDRCS se révèle poussif et inefficace, témoignant d'une appropriation nationale insuffisante de cette problématique pourtant cruciale, tout en soulignant une forte dépendance vis-à-vis des autres Etats et des organisations internationales. Cette situation met en exergue l'urgence d'une réflexion approfondie sur la manière de consolider les efforts internes, afin de garantir une paix durable et une véritable autonomie dans la gestion de la sécurité.

Parmi les reproches formulés par des partenaires extérieurs, l'un des points majeurs réside dans la faible inclusivité qui a caractérisé l'élaboration de la stratégie du P-DDRCS. Ce processus aurait dû, en effet, impliquer en amont, selon une méthodologie méticuleuse, les communautés locales directement affectées par les cycles de violences armées dans l'Est du pays. De plus, l'absence d'implication des opérateurs du secteur privé constitue un manquement notable, car leur contribution est essentielle pour le soutien de projets communautaires susceptibles d'engendrer des positifs changements sociaux et de contrer ainsi l'éducation de fait à la violence.

En outre, il n'y a pas à ignorer la faible manifestation de l'appui financier et logistique de la part du gouvernement envers ce programme. Il en résulte qu'en 2023, sur les 34 275 combattants attendus, le P-DDRCS n'a enregistré que 3 132 rendus, soit un modeste 9 %, et seulement 1 686 démobilisés, représentant à peine 4 %.³³ Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et révèlent l'ampleur des défis auxquels le P-DDRCS doit faire face.

2.3. Faible attention aux réformes structurelles

Depuis 2019, la RDC n'a assez manifesté l'intérêt requis pour des réformes structurelles pourtant indispensables dans tous les secteurs. Ces réformes sont nécessaires pour remodeler l'Etat et le rendre pleinement opérationnel dans la création de conditions propices à la paix et à la stabilité.

En 2022, Kinshasa a eu l'honneur d'accueillir le dixième sommet des Chefs d'Etat des pays signataires de l'« Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région », signé le 24 février 2013 à Addis-Abeba. Cet accord-cadre, placé sous les auspices de l'ONU, de l'Union Africaine, de la SADC et de la CIRGL, visait à synchroniser les efforts entre la RDC, les pays de la Région ainsi que la « Communauté internationale », pour l'atteinte de l'objectif comme en stipule le point 6.

En 2019, le Conseil de sécurité a rappelé que « l'Accord-cadre demeure un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix et une stabilité durables en République Démocratique du Congo et dans la région »³⁴. Cette affirmation a été accompagnée d'une mise en garde, rappelant que « la solution à ces problèmes (sécuritaires, ndla) ne saurait être purement militaire »³⁵.

En s'alignant sur cet Accord-cadre, la RDC devrait s'engager résolument à mettre en œuvre ses six engagements nationaux, qui consistent notamment à : « continuer et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée et la police ; consolider l'autorité de l'Etat, en particulier à l'est de la République Démocratique du Congo, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les pays voisins ; effectuer des progrès en ce qui concerne la décentralisation ; promouvoir le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture de services sociaux de base ; promouvoir la réforme structurelle des institutions de l'Etat, y compris la réforme des finances ; promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance, et de démocratisation ».³⁶

Cet instrument juridique international, qui a permis le retrait des troupes rwandaises du territoire congolais en 2013 grâce à la pression exercée par les États-Unis d'Amérique sous la présidence de Barack Obama, a offert à la RDC une occasion précieuse de reconstruire l'Etat, notamment dans sa mission de garant de la sécurité, tant sur le plan classique qu'individuel. Cependant, force est de constater que douze ans après la signature de cet Accord-cadre, la RDC semble s'en être désintéressée, évitant de reconnaître sa part de responsabilité dans l'approche de synchronisation des efforts nationaux, régionaux et internationaux.

Il ne s'agit pas ici de dédouaner les autres parties prenantes, en particulier le Rwanda, de leurs obligations. Plutôt, il est essentiel de souligner que « tant que l'Etat congolais demeurera fragile, ses voisins ne ressentiront pas

³³ PDDRCS, *op.cit.*

³⁴ Point 14 de la Résolution 2502 du Conseil de sécurité de l'ONU, adopté à New York, le 19 décembre 2019.

³⁵ Point 14 de la Résolution 2502 du Conseil de sécurité de l'ONU.

³⁶ Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région, Addis-Abeba, 24 février 2013, point 5.

le devoir de le respecter ni d'honorer leurs engagements à son égard. C'est en améliorant sa gouvernance que la RDC pourra aspirer à devenir un État capable de gérer et de résoudre ses problèmes internes »³⁷.

Cela implique, bien au-delà des promesses, une véritable impulsion faisant encore cruellement défaut. Depuis 2019, la RDC n'a pas convoqué une seule réunion du Comité de pilotage du Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre, instance présidée par le Chef de l'État, dont le rôle est de fournir des orientations et des directives essentielles pour l'opérationnalisation des engagements nationaux. Ces engagements doivent être traduits en actions concrètes, dont l'évaluation devrait être possible par les citoyens en vue des sanctions conséquentes. Il existe pourtant une « Matrice des critères et des indicateurs de suivi et de mise en œuvre des engagements nationaux de l'Accord-cadre », élaborée avec le soutien de partenaires extérieurs, sur la base de laquelle des actions prioritaires ont été identifiées pour donner corps à ces engagements.

Pendant, ce document n'a jamais été adopté par le Comité de pilotage, dont la dernière réunion remonte à septembre 2014. Dès lors, le Comité exécutif de ce Mécanisme, devenu inopérant et budgétivore, erre sans gouvernail, s'éloignant de sa mission essentielle de suivi et de supervision des réformes structurelles indispensables au redressement effectif de l'État.

Par ailleurs, bien que l'Accord-cadre mette en lumière des considérations techniques relatives aux réformes structurelles, son objectif fondamental demeure d'ordre politico-diplomatique. Il est essentiellement axé sur la nécessité impérieuse de restaurer une paix durable, afin de limiter au maximum l'émergence des groupes armés. Il n'y a pas lieu de confondre les efforts de pacification, qui devraient avant tout relever d'une approche à court terme, avec les politiques de réformes sectorielles, lesquelles s'inscrivent dans une vision à long terme.

Il apparaît urgent pour la RDC de s'engager résolument à prendre en main sa propre sécurité. À cet égard, il est décisif de distinguer, d'une part, l'obtention d'un cessez-le-feu et, d'autre part, la conception d'une paix véritable. En effet, l'histoire des trente dernières années témoigne d'une succession de cessations des hostilités, suivies de processus de retour au fonctionnement régulier des institutions nationales, sans jamais parvenir à instaurer une paix durable.

En examinant les causes profondes des conflits et de la conflictualité dans l'Est du pays, telles que perçues par les parties prenantes, qu'elles soient locales ou internationales, il est dans l'intérêt du Gouvernement d'impulser une programmation nationale axée sur la pacification et la stabilisation de cette région. Il s'agit de concevoir la paix à travers des mesures qui privilégient l'approche non-militaire plutôt que militaire, car l'option militaire ne suffit pas pour parvenir à la paix, surtout dans un contexte sociétal où des représentations sociales peuvent entraver la cohabitation pacifique entre les populations de l'Est du pays et au sein de la région des Grands Lacs.

Cela implique une révision en profondeur du paradigme de gestion de la crise sécuritaire dans l'Est, en procédant à un examen minutieux des facteurs déclencheurs et aggravants de cette crise. Il est essentiel de prendre en compte les perceptions des populations locales ainsi que celles d'autres parties prenantes, tant régionales qu'internationales, qui influencent les dynamiques dans cette partie du pays. Cette approche doit consister à creuser le mal à sa source, afin d'identifier les voies susceptibles de le déraciner.

Comme le souligne Kā Mana, « il est impératif de sortir du registre de l'émotion et des sentiments d'impuissance qui nous habitent, pour réfléchir à ce qui nous arrive et imaginer de nouvelles stratégies d'action, afin de juguler nos malheurs et de transformer le sort funeste qui nous accable »³⁸. L'ambition du Gouvernement est de se projeter sur le long terme, en prenant sérieusement en considération les risques internes et externes qui pourraient entraver le processus de construction d'une paix durable.

La programmation, à cet égard, permet de dresser un état des lieux des politiques publiques et des actions des ministères sectoriels. Elle vise à évaluer et à favoriser au mieux une convergence et un alignement, afin d'atteindre des résultats tangibles, inscrits dans un calendrier précis, permettant ainsi un contrôle citoyen éclairé. Ce faisant, il devient possible de bâtir un cadre solide pour une paix véritablement durable, ancrée dans les aspirations des populations et dans une vision collective de l'avenir.

Il est donc impératif que le Gouvernement n'élabore pas les solutions à la crise sécuritaire en se cantonnant à des grilles de lecture politiciennes à Kinshasa, souvent limitées, de la problématique en question. L'intégration des avis et des attentes des communautés locales sera un atout considérable, car elle permettra de bâtir des solutions acceptables sur le plan local pour des enjeux variés, qu'ils soient fonciers, environnementaux, miniers ou politiques.

Cette approche s'inscrit dans la perspective de l'émergence d'une nouvelle identité, davantage ancrée dans l'État, afin de réduire une référence excessive au local et de favoriser une cohabitation pacifique à la base, ainsi qu'entre les différents peuples. En rassemblant les aspirations des communautés et en les intégrant dans une vision commune, le Gouvernement pourra ainsi jeter les bases d'une paix durable et inclusive, enracinée dans le tissu social.

³⁷ R. MUGARUKA, « L'Accord-cadre du 24 Février 2013 à Addis-Abeba : lecture critique et prospective », Tribune, inédit, en ligne sur <http://www.julienpaluku.com/pdf/dossaccord24fev.pdf> consulté le 15 août 2015.

³⁸ KĀ MANA, *Changer la République démocratique du Congo*, CIPCRE Editions, Baffoussam, 2012, p.22.

Par ailleurs, une appropriation citoyenne plus authentique d'un programme de pacification et de stabilisation pourrait nécessiter l'apaisement du climat politique, à travers un processus visant à renforcer la cohésion nationale. Il est manifeste que le strabisme politique représente un défi majeur pour instaurer les conditions propices à une stratégie collective capable de déraciner les semences de la violence armée, dont certains membres de la classe politique seraient des architectes ou des opérateurs.

En s'appuyant sur un programme concret de pacification et de stabilisation pour l'Est du pays, qui rompt avec un chapelet de bonnes intentions pour privilégier la portée pragmatique des actions à préconiser, le Gouvernement disposera d'une offre susceptible de constituer la substance des négociations avec des partenaires tant régionaux qu'internationaux, en tenant compte aussi de leurs attentes sans toutefois s'exposer à des compromissions.

Les interférences extérieures sont manifestes dans les dynamiques sécuritaires de la partie orientale du pays et ne sauraient être ignorées. À cet égard, il est crucial pour le Gouvernement de concevoir des projets intégrateurs à impact régional, tirant les leçons des initiatives précédentes qui se sont concentrées sur le bilatéral. En effet, la résurgence du M23 s'inscrit également comme une réponse rwandaise au projet congolo-ougandais visant à relier la RDC à l'Ouganda par route jusqu'à Goma, ville à partir de laquelle le Burundi a convenu avec les autorités congolaises d'établir une connexion routière jusqu'à Bujumbura.

Cela revient ainsi à relier l'Ouganda au Burundi via la RDC par la route, au risque d'isoler le Rwanda, un pays déjà enclavé. Il n'est guère anodin d'observer, alors que les tensions entre la RDC et le Rwanda s'intensifient, le rapprochement stratégique entre ce dernier et ses autres voisins notamment la Tanzanie, l'Ouganda et, dans une certaine mesure, le Burundi.

Dans cette dynamique, il serait judicieux pour la RDC de proposer des mesures concrètes d'incitations économiques en faveur de la paix. Ces initiatives pourraient constituer des alternatives vitales tant pour les jeunes qui s'enrôlent dans les rangs des groupes armés que pour les communautés locales dont ils sont issus. L'entrepreneuriat de la violence n'est pas seulement un phénomène isolé, mais également une réponse à des besoins fondamentaux de survie et de protection que l'État peine à garantir dans des zones où sa présence demeure fragile.

Cette situation exige des signaux forts en matière de sécurisation, tant physique que juridique, pour attirer les investisseurs, y compris les sociétés multinationales. Il est impératif que l'assainissement du climat des affaires ne reste pas un simple vœu pieux, mais se transforme en une réalité palpable. Ce faisant, la RDC pourra jeter les bases d'un développement durable, capable de réduire les motivations à la violence et de favoriser un environnement propice à la prospérité.

Somme toute, il incombe à la RDC de développer une habileté politique et une intelligence stratégique à la hauteur des enjeux géopolitiques et des défis pressants qui se posent tant dans l'Est du pays qu'au niveau régional. Il est de sa responsabilité de bien appréhender les fondements et les multiples facettes du jeu des puissances, tout en construisant des mécanismes robustes qui lui permettront de capitaliser efficacement sur les initiatives régionales et internationales de paix. Ces initiatives, souvent conçues en réponse à son incapacité à s'assumer pleinement dans la gestion de sa propre sécurité, doivent devenir des leviers d'action plutôt que de simples solutions temporaires.

C'est à cette condition que la RDC pourra éviter de subir les affres d'une dilacération, alimentée, entre autres, par les manigances tant internes qu'externes. En s'affranchissant de cette vulnérabilité, le pays se prémunira contre le risque de demeurer une proie facile, taillable et corvéable à merci.

BIBLIOGRAPHIE

- « Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région », Addis-Abeba, 24 février 2013.
- Communiqué de la Réunion extraordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC, Harare (visioconférence), le 13 mars 2025.
- Communiqué de la Réunion extraordinaire du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC, Harare, le 20 novembre 2024.
- Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2098, New York, 28 mars 2013.
- Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2502, New York, 19 décembre 2019.
- Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2556, New York, 18 décembre 2020.
- Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 2773, New York, le 21 février 2025.
- ENGLEBERT, P., et JENE, L., « Aujourd'hui comme sous Léopold II, le Congo reste la façade institutionnelle d'un voleur érigé en Etat », Tribune, in Journal *Le Monde*, Publié le 24 juin 2020, en ligne sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/24/aujourd-hui-comme-sous-leopold-ii-le-congo-reste-la-facade-institutionnelle-d-un-voleur-erige-en-etat_6044021_3212.html consulté le 27 juin 2020.
- Groupe d'études sur le Congo et Ebuteli, L'opération Shujaa de l'Ouganda en République démocratique du Congo : combattre les ADF ou sécuriser les intérêts économiques ?, Rapport, juin 2022.

- KÄ MANA, *Changer la République démocratique du Congo*, CIPCRE Editions, Baffoussam, 2012.
- Le Groupe d'études sur le Congo, « Conflit violent. Découvrir et comprendre les protagonistes de la violence qui affecte des millions de Congolais », disponible sur le site <https://www.congoresearchgroup.org/fr/pillar/conflit-violent/> consulté le 03 décembre 2024
- LORGERIE P., Evariste Ndayishimie en visite à Kinshasa, publié le 28 août 2023, disponible sur le site <https://www.dw.com/fr/burundi-rdc-accord/a-66652934> consulté le 12 janvier 2025.
- LUDUC M. et alii, « Militaires roumains en RDC : de la société militaire privée au mercenariat », in journal Le Soir, Bruxelles, le 22 février 2025 disponible en ligne <https://www.lesoir.be/657160/article/2025-02-22/militaires-roumains-en-rdc-de-la-societe-militaire-privee-au-mercenariat> consulté le 25 février 2025.
- MUGARUKA, R., « L'Accord-cadre du 24 Février 2013 à Addis-Abeba : lecture critique et prospective », Tribune, inédit, en ligne sur <http://www.julienpaluku.com/pdf/dossaccord24fev.pdf> consulté le 15 août 2015.
- Ordonnance n°21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.
- PDDRCS, Etat des lieux, communication du coordonnateur national, inédit, Kinshasa, juillet 2023.
- Présidence de la RDC, « Sommet de la SADC : À l'unanimité, les Chefs d'état décident de prolonger le mandat de la SAMIDRC », le 21 novembre 2024, disponible sur le site <https://www.presidence.cd/actualite-detail/actualite/sommet-de-la-sadc-a-lunanimite-les-chefs-detat-decident-de-prolonger-le-mandat-de-la-samidrc> consulté le 14 janvier 2025.
- Président Félix Tshisekedi, Discours d'investiture, inédit, Kinshasa, 24 janvier 2019.
- Rapport du Groupe d'experts des Nations unies pour la RDC, inédit, New York, juin 2024.
- Rapport final du Groupe d'experts des Nations unies sur la République démocratique du Congo, inédit, New York, juin 2023.
- STEARNS K. J., « L'ancrage social des rébellions congolaises Approche historique de la mobilisation des groupes armés en République démocratique du Congo », in *Afrique contemporaine*, N°. 265, 2018, pp. 11-37.
- THAMBA THAMBA R., « Financement des groupes armés et gouvernance démocratique en République démocratique du Congo », in *Afrique et développement*, vol XLIV, n°2, 2019, pp. 77-97.
- TILOUINE J., À Beni, l'armée congolaise lance une « opération de grande envergure » contre un groupe armé, 01 novembre 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/01/a-beni-l-armee-congolaise-lance-une-operation-de-grande-envergure-contre-un-groupe-arme_6017693_3212.html, consulté le 22 juin 2023 à 00H16.
- TOPE C., Nord-Kivu : la MONUSCO et les FARDC lancent l'opération Springbok pour protéger la ville de Goma, MONUSCO, le 03 novembre 2023, disponible sur le site <https://monusco.unmissions.org/nord-kivu-la-monusco-et-les-fardc-lancent-l%E2%80%99op%C3%A9ration-springbok-pour-prot%C3%A9ger-la-ville-de-goma>
- ZIAKWAU LEMBISA M. et ILUMBE SUKA J., « Vacuité stratégique dans la lutte contre le financement du terrorisme des ADF par la République démocratique du Congo », in MES-RIDS, n° 131, vol.2, novembre - décembre 2023, disponible en ligne sur https://mesrids.org/wp-content/uploads/2023/12/06_Article-Martin-et-alii_MES-131-vol-2.pdf